



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Concours externe du CAPEPS

Question écrite n° 20755

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les nouvelles dispositions de la loi pour une école de la confiance entraînant des modifications s'agissant du concours externe du Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS). Auparavant, le concours externe du CAPEPS s'adressait aux étudiants inscrits en Master 1. Dorénavant, le concours est mis en place en Master 2. Elle souhaiterait connaître sa position sur l'opportunité de passer le concours en 3e année de licence, offrant ainsi la possibilité aux étudiants de Master 1 et de Master 2 d'approfondir la pédagogie, discipline essentielle aux futurs enseignants, par le biais de stages et de face-à-face pédagogiques.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20755

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5736

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)